

Lutter contre l'humiliation fait partie intégrante de la bonne gouvernance, du respect et protection des droits de l'homme

Exemple: Le cas du Rwanda avant et après le génocide

© Cyrien Kanamugire

Dans cet exposé, nous allons voir comment dans le cas du Rwanda, des humiliations successives, combinées avec la négation des droits humains, ont conduit à un conflit armé de grande intensité et au génocide.

Ensuite nous verrons comment le gouvernement mis en place au lendemain du génocide, dont les efforts de bonne gouvernance ont été salués par la communauté internationale, a réussi surtout à éviter d'humilier les vaincus qui étaient en position de faiblesse, accablés par la honte du crime de génocide.

Introduction :

Le conflit de grande violence qui secoua le Rwanda, opposant le Front Patriotique Rwandais (FPR) formé à l'origine essentiellement par des anciens réfugiés exilés depuis 30 ans (à majorité tutsi), au régime de Kigali dirigé par la fraction dite majoritaire hutu, fut une suite logique de toute une longue série d'humiliations subies par la fraction tutsi de la population. Luttant à la fois pour effacer cette humiliation et recouvrer leurs droits les plus fondamentaux, comme le droit à la patrie et à l'égalité des chances, les tutsi du Rwanda ont payé un prix très lourd et ont failli être exterminés. Dans la suite, le cas du Rwanda servit de révélateur, donna aux peuples opprimés le courage de se battre pour leurs droits et permit à la communauté internationale de contenir les risques de dérapage génocidaire qui se profilaient.

A titre d'exemple, la communauté internationale a pu gérer la crise Ivoirienne et ramener la fraction Baoulé- Bété à atténuer le concept de l'Ivoirité derrière lequel le leadership de ce pays se cachait pour renier et exclure les autres. C'est aussi grâce à l'exemple du Rwanda que la communauté internationale a pu saisir la gravité de la situation au Darfour soudanais, et contenir les tentations génocidaires des milices Jandjawides instrumentalisées par le pouvoir .

1. Expérience de l'humiliation du peuple rwandais durant la période coloniale

A plusieurs reprises, le peuple rwandais fit l'expérience de l'humiliation avec l'arrivée de la colonisation. Quand les Allemands arrivèrent au Rwanda à la fin du 19^{ème} siècle, ils s'accommodèrent de l'administration en place, car ce petit royaume avait étrangement une administration organisée, à travers toute une hiérarchie au sommet de laquelle se trouvait un monarque au pouvoir absolu. Avec la défaite des allemands après la 1^{ère} guerre mondiale, le petit pays fut placé sous mandat et puis sous tutelle belge.

La première grande humiliation que les Belges infligèrent aux Rwandais fut la déposition et l'exil du monarque en place, le Roi Musinga, remplacé par son fils (Mutara Rudahigwa) sans respect du code érotérique (procédure de succession au trône) en 1931.

Le Roi, illettré bien entendu, refusant le baptême et contestant la suprématie de l'autorité coloniale, frustré car dépouillé d'une bonne partie de ses prérogatives et blessé dans son orgueil, avait lui aussi multiplié des actes que le pouvoir colonial ne pouvait plus supporter. Il fut déposé sur décision du chef de l'église et du gouverneur civil du Rwanda-Urundi.

Il fut ensuite exilé au Congo, de l'autre côté de la frontière, dans la grande colonie belge. Même aujourd'hui, les Tutsi ressentent ce geste comme un camouflet et une humiliation imposée par les Belges, surtout que même la dépouille du Roi n'a jamais été rapatriée. Son successeur Mutara Rudahigwa, intronisé sans respect de la tradition, n'eut jamais d'enfants. Le comble de malheur, il mourut brusquement, le 25 septembre 1959, dans des

circonstances plutôt suspectes, dans un hôpital de Bujumbura où un médecin belge lui faisait passer des examens de routine avant de se rendre en Belgique où il allait demander l'indépendance de son pays au gouvernement belge.

Cette mort inexplicée, survint au moment où une âpre lutte pour les indépendances était engagée en Afrique et ailleurs dans le monde (Indochine par exemple). Le monarque rwandais était accusé de tendance communiste par les Belges. Il n'a pas été le seul leader africain à être tué pour ses revendications indépendantistes ou son charisme: Patrice Lumumba a été tué au Congo, le Prince Louis Rwagasore a été tué au Burundi (13.9.1961) . Au Cameroun, Felix Mounier, président d'un parti qui revendiquait l'indépendance a été éliminé.

2. Les graves humiliations de la décolonisation

Parce que les tutsi avaient osé demander le départ des belges et l'octroi de l'indépendance, les belges longtemps collaborateurs des tutsi durant presque 60 ans de la colonisation, changèrent d'alliance et aidèrent la fraction hutu majoritaire à renverser la monarchie tutsi et à instaurer un régime républicain. En soi, cela n'est pas a priori condamnable. Le pays avait socialement besoin d'un changement que personne ne peut nier.

Mais, le comble de l'humiliation, c'est que ce changement d'alliance s'accomplit dans un contexte grave de violation des droits de la personne. Beaucoup de tutsi furent tués, d'autres chassés de leurs biens, et condamnés à s'exiler dans les pays voisins où la communauté internationale allait les oublier complètement. L'ONU, théoriquement propriétaire du mandat sur le Rwanda qu'il avait confié aux belges, fut incapable de reprendre la situation en main et d'organiser la transition dans la paix et la stabilité. Le colonel belge Guy Logiest qui dirigeait ces opérations, conscient lui-même des graves injustices qu'il avait soutenues, dira plus tard dans son livre, qu'il allait justifier son comportement par le fait qu'il n'était qu'un militaire soucieux de l'ordre et non un administratif ou un politicien.

A titre d'exemple, il avait ordonné au début des émeutes en novembre 1959, que tous les chefs et sous-chefs tutsi soient limogés et remplacés systématiquement par des candidats hutu. A un administrateur qui lui demandait ce qu'il allait faire avec des chefs ou sous chefs tutsi à qui la population ne reprochait rien, il répondit cyniquement « Trouvez une raison bonne ou mauvaise de le remplacer et vous aurez mon appui » (*Mission au Rwanda: Un blanc dans la bagarre hutu-tutsi*, par Guy Logiest, Didier Hatier, Bruxelles 1988, p.60). La grande erreur que les tutsi ne pardonneront jamais aux belges, c'est que ces derniers n'ont jamais conseillé au nouveau pouvoir installé au Rwanda de rapatrier les réfugiés, de leur rendre leurs biens, et d'appliquer une justice sociale égalitaire pour tous. Au contraire, le nouveau régime instaura à l'intérieur un système de quota raciste, une sorte d'apartheid à la rwandaise, qui humilia profondément les tutsi restés au pays.

Même si la notion du respect des droits de l'homme n'avait pas encore gagné en force comme aujourd'hui, la déclaration universelle des droits de l'homme venait d'être signée en 1948. La communauté internationale n'aurait pas dû rester sourde devant l'appel des réfugiés qui demandaient leur retour dans leur pays ou ignorer complètement la gravité de la situation qui prévalait à l'intérieur du Rwanda durant les 30 années de gouvernance exclusive et négationniste hutu qui précédèrent l'attaque armée du Front Patriotique de 1990.

Trente ans plus tard, le colonel qui se posait toujours des questions et restait troublé dans sa conscience, cita dans la dédicace de son ouvrage indiqué plus haut, le prix Nobel Américain de la paix Elie Wiesel, là où il dit qu'il faut prendre parti, car la neutralité favorise l'opresseur et non l'opprimé avouant ainsi qu'il a pris parti délibérément.

Le chef de l'église catholique, Mgr André Perraudin, qui avait aussi joué un grand rôle dans l'évolution de la situation, parle aussi de l'attitude de son église à cette époque:

« *L'église missionnaire au Rwanda, comme l'église missionnaire tout au long de son histoire, a eu ses erreurs et ses faiblesses... Dans le contexte social du Rwanda, le problème ethnique est incontournable. Mais, le problème était peut-être plus social qu'ethnique.*

Devant ce problème, il faut confesser qu'un certain nombre de missionnaires, et sans doute aussi leur Evêque (c à d lui-même), se sont laissés entraîner et ont donné l'impression d'être partisans. Il y avait une situation que bon nombre de missionnaires ne pouvaient admettre. Cette prise de position a jailli sur leur mission. De ces erreurs et de ces faiblesses, l'église missionnaire demande pardon » (*Un Evêque au Rwanda, (Témoignage)*, par André Perraudin, Editions Saint-Augustin, 2003, Case postale 51, CH- 1890, Saint Maurice, P. 45). Ces injustices et humiliation furent imposée aux tutsi durant de nombreuses années dans une indifférence totale de la communauté internationale. Le régime de Kigali au contraire était le chouchou de certains pays occidentaux.

Les tutsi restés à l'intérieur accablés par le poids des humiliations répétées, avaient accepté cette condition de citoyens de seconde zone, dont la survie ne dépendait que du bon vouloir du Hutu. Ceux qui sont partis en exil souffriront beaucoup des privations et autres humiliations de l'exil. Pendant vingt ans, ils vont rêver de leur retour.

Associés à la rébellion qui conduira Museveni au pouvoir à Kampala en Uganda en janvier 1986, ils apprendront à manier des armes et leur apport sera décisif dans cette victoire. C'est à partir de cette rébellion et de cette victoire qui chassa l'un des dictateurs les plus sanguinaires d'Afrique (Idi Amin Dada) que les anciens réfugiés rwandais envisagèrent sérieusement la possibilité d'un retour armé. Le pouvoir de Kigali, fondant toujours sa stratégie sur le concept de la majorité (la fameuse majorité hutu source de tous les malheurs auquel les ivoiriens vont emprunter celui de l'ivoirité) virent venir le danger, mais réagirent dans le mauvais sens. Au lieu de libéraliser la société, ils se cramponnèrent à cette fausse idée du nombre, gardèrent les tutsi de l'intérieur comme des otages. Ils méprisèrent les revendications des réfugiés qui se faisaient plus pressantes depuis la victoire de Museveni en Uganda, victoire due en majeure partie à l'héroïsme des combattants d'origine rwandaise. Aguerris et assoiffés de retour dans leur pays, ces derniers formeront le fer de lance de la future armée patriotique victorieuse à son tour à Kigali, quoique en payant un sacrifice énorme que la clairvoyance de la communauté internationale aurait pu empêcher.

Quand la guerre d'octobre 1990 éclata, le pouvoir réagit encore plus mal, en arrêtant injustement des milliers des tutsis innocents. Hommes, femmes ou filles, les personnes arrêtées après un simulacre d'attaque sur Kigali (comédie d'un tir nourri jouée par l'armée pendant la nuit du 5 au 6 octobre 1990) furent gardés dans des sortes de pogroms, traités avec la pire des humiliations. Les militaires et autres agents de sécurité torturaient de jeunes filles tutsi en leur disant de montrer ces belles cuisses qu'ils refusaient aux hutu pour les réserver à leurs frères qui attaquaient le pays. Ces actes étaient précurseurs de ce qui allait être commis pendant le génocide, 4 ans plus tard. Ces actes, injustes et humiliants, poussèrent les jeunes tutsis à rejoindre massivement les rangs de la rébellion. Encore une fois, le pouvoir de Kigali de l'époque, persista dans son entêtement, considéra toujours que son arme principale sera l'élimination des tutsis si le Front Patriotique continuait les combats ou menaçait de prendre le pouvoir. C'est ainsi que le régime prépara la population hutu à exécuter les tutsi comme solution finale au problème tutsi. La population hutu à majorité rurale, échaudée par une préparation médiatique de haut niveau, et dont certains membres avaient tiré un grand profit des spoliations des années 59-60, acculée par la promiscuité des terres et la très forte pression démographique, dans un climat de misère économique très perceptible, ne demandait qu'à être couverte pour éliminer ces voisins concurrents et s'emparer de leurs terres ou de leurs biens comme leurs pères l'avaient fait impunément au moment de l'indépendance.

3. L'humiliation du génocide, de la défaite, de l'exode et du retour forcé

Avec le crash de l'avion du président Habyarimana, qui mourut dans l'attentat, les hutu se lancèrent dans des tueries qui tournèrent rapidement en génocide. Pour réussir de tels actes, les auteurs doivent d'abord se défaire de leur humanité, afin de pouvoir se livrer aux crimes contre l'humanité. C'est ce qu'ils ont fait en commettant des actes les plus odieux que le monde moderne n'imaginait plus encore possibles. Des hommes ont presque mangé d'autres hommes. Plus la menace de la défaite se précisait, plus les tueurs multipliaient leurs efforts pour effacer d'éventuels survivants et possibles témoins. Avec la défaite militaire, des milliers de personnes sont allées laver leur honte et leurs mains pleines de sang dans les camps des réfugiés improvisés dans les pays voisins. Près de 3 millions au Zaïre de l'époque, aujourd'hui RDCongo, près de cent mille au Burundi, et de six cent mille en Tanzanie selon des chiffres que fournissait le HCR en septembre-octobre 94. Le monde entier, ému par le génocide, a été encore plus ému par les victimes du choléra qui attaqua les fuyards arrivés dans les villes de Goma et Bukavu. Certains journalistes commençaient à parler de nouveaux palestiniens. Pour laver la douloureuse humiliation de la défaite, les coupables avec leurs généraux en tête, n'avaient rien d'autre à faire si ce n'est de tenter une réorganisation afin de venir parachever la tâche dont ils n'avaient pu achever.

Encore une fois, le Front Patriotique se chargera de leur rapatriement, en vidant les gigantesques camps de l'Est du Congo, ceux de Mugunga et de Kiyumba près de Goma, ainsi que ceux de la plaine de la Rusizi près de Bukavu. Encore une fois, le monde n'oubliera pas cette gigantesque marée humaine que la communauté internationale sceptique et devenue muette ne pouvait que contempler, partagée entre le doute et l'admiration. Ce que les combattants du Front patriotique ont accompli en un laps de temps, sans tirer le moindre coup de feu sur ces milliers de criminels, aucun homme lâche ne l'aurait fait, pour paraphraser Antoine de St Exupéry. La tête baissée, couverts de honte et d'humiliation, comme seul prix à payer de ce qu'ils avaient fait, près de deux millions de personnes retourneront au Rwanda pour affronter leur passé récent qu'ils avaient espéré fuir. Les plus endurcis s'échapperont à travers les forêts du grand Congo, et causeront la chute du Maréchal Mobutu.

Une fois au Rwanda, beaucoup de hutu furent arrêtés et jetés en prison. L'aide de la communauté internationale, en particulier du CICR, veillera à améliorer les conditions de détention. Dix ans plus tard, près de cent mille attendent encore leurs procès. Plus de la moitié ont fait des aveux de culpabilité. Pour tous les hutu, la défaite survenue après des horreurs aussi inimaginables auxquelles ils avaient en grande majorité collaboré, fut ressentie comme une grosse humiliation. Le départ en exil, dans des conditions que l'on sait, fut une autre étape de cette longue marche humiliante. Le retour voulu et encadré par le Front patriotique qui les avait vaincus, sans même leur donner le temps de se battre et faire de nouveaux dégâts, et venir affronter la justice et le regard des inévitables survivants du génocide, fut une nouvelle défaite, et une nouvelle humiliation. Mais celle-là sera plutôt ressentie comme une leçon d'humilité. Supporter le discours politique qui les culpabilise tout le temps fut pénible pour beaucoup. Certains sont devenus fous, d'autres se sont réfugiés dans des mouvements charismatiques de prière pour demander le salut de l'âme. Mais le nouveau régime, mis en place après le génocide, appliqua une thérapie qui les sauva de l'humiliation.

4. Thérapie contre l'humiliation au lendemain du génocide

Plusieurs mesures thérapeutiques furent appliquées, tantôt sur le plan social général, tantôt sur des groupes sociaux particuliers.

Un vaste programme de réconciliation nationale fut lancé, et accomplit un travail remarquable en établissant un dialogue entre les différentes couches de la population, et cela pendant plusieurs années. Une mesure de justice visant à rendre les biens à leurs propriétaires de retour d'exil fut imposée aux récalcitrants, et contribua sensiblement à détendre l'atmosphère. Le gouvernement fit des efforts continus pour réprimer les cas de

vengeance. Du point de vue de la gouvernance, la transparence et la compétitivité furent imposées comme critères de sélection dans l'emploi et l'accession à l'enseignement secondaire et supérieur, secteur qui avait été le symbole même de l'exclusion du temps des républiques successives hutu. A lui seul, cet acquis marquait la fin d'une époque et l'avènement d'une ère nouvelle. La suppression des mentions ethniques sur les papiers d'identité était déjà un indice significatif pour les esprits qui avaient fait de cet outil, le rempart de l'exclusion avant le génocide, et de la sélection des victimes au moment du crime collectif. Avec la mise en place d'un gouvernement représentatif de toutes les origines ethniques, un message fort était donné.

Au niveau des groupes spécifiques :

Des efforts continus de libérer des personnes détenues et qui avaient été arrêtées sans respect des procédures et dont la culpabilité n'était pas évident furent poursuivis. Comme l'armée patriotique remportait régulièrement de nouvelles victoires sur les infiltrés, les combattants capturés suivaient des formations de rééducation dans des camps aménagés à cet effet au lieu de les emprisonner. Pour ceux qui rentraient spontanément ou étaient capturés sur des différents fronts de bataille, un séjour dans leur famille au milieu des leurs qu'ils n'avaient pas vus depuis deux, trois ou quatre ans faisaient craquer les âmes les plus endurcies, Certains militaires retrouvaient leur place dans l'armée et poursuivaient les combats aux côtés de l'armée patriotique, et avaient l'occasion d'admirer les mérites de ces braves combattants qui les avaient vaincus.

Des étudiants candidats boursiers à la veille d'entrer à l'université suivaient aussi une formation semi-militaire, au cours de laquelle ils avaient l'occasion de reparler de l'histoire récente de leur pays, des causes proches et lointaines du génocide, de l'idéologie qui conduit à ce genre de comportement, et portaient vaccinés contre les risques de dérapage.

Il faut reconnaître que c'était une véritable gageure de faire cohabiter ces jeunes gens, dont certains étaient des orphelins du génocide et d'autres des enfants dont les parents étaient des criminels notoires et en prison. L'association de nombreux cadres hutus à la gestion du pays sans rancune ou exclusion contribua beaucoup à rassurer les plus sceptiques.

Toutes ces différentes mesures, combinées à un dialogue intérieur permanent, contribuèrent sensiblement à atténuer l'humiliation des hutu, même si la gravité du crime commis ne manque pas de continuer à peser sur la conscience. C'est pourquoi de nombreuses défections furent tout le temps observées, car de nombreux hutu continuaient à avoir peur et à se sentir mal à l'aise. Ils dénonçaient des arrestations arbitraires, et des disparitions inexplicables, mais cela n'a jamais atteint des proportions inquiétantes.

Au point de vue juridique :

Pendant les trois premières années qui suivirent l'arrêt du génocide, l'impasse judiciaire causait de graves inquiétudes à tous ceux qui s'intéressaient au Rwanda, car personne ne pouvait s'imaginer l'issue de ces milliers de personnes détenues sans jugement et souvent même sans dossiers. Lorsque la première loi organisant les poursuites du crime de génocide fut votée, elle comportait une procédure jusque-là inconnue dans la législation rwandaise et en général dans le système romano-germanique; *la procédure d'aveu, de repentir et demande de pardon*, avec possibilité de réduction de la peine, une sorte de *plea bargaining* connu et pratiqué dans le système anglo-saxon. Grâce à cette procédure, adoptée plus tard par *le système des juridictions gacaca*, dont nous aurons peut-être l'occasion de parler un jour, plus de cinquante mille personnes détenues, ayant passé aux aveux, ont retrouvé le chemin de la liberté, si provisoire soit-elle, pour attendre leur procès en étant dans leur famille.

Disons tout de même un mot sur l'aveu du crime de génocide :

Au début l'aveu était difficile et faisait peur aussi bien à la personne concernée qu'à sa famille qui craignait des représailles une fois la vérité connue. Un ancien prisonnier libéré après l'aveu m'a confié que sa femme avait cessé de venir lui rendre visite, en apprenant qu'il avait fait des aveux. La femme s'était tout de suite remariée en faisant un trait sur son ancien compagnon. L'aveu n'est pas facile à faire, m'ont confié plusieurs anciens prisonniers en liberté provisoire. Au début le coupable devait livrer un combat intérieur qui durait parfois plusieurs mois avant de se décider. Il craignait aussi pour sa vie, car certains ont été tués en prison même, lorsque les compagnons du crime apprenaient ou soupçonnaient qu'il était sur le point de passer aux aveux. La consigne était de ne pas transgresser la loi de l'omerta, c à d l'obligation de respecter le silence. Avec le temps, et les changements politiques et militaires extérieurs, ainsi que les avantages offerts par la loi sur Gacaca, l'aveu s'est imposé comme la meilleure voie de recours, et est devenu plus facile à accepter. Lorsque les premiers bénéficiaires de l'aveu furent concrets avec la libération de plus de vingt mille détenus ayant fait des aveux en janvier 2003, plusieurs milliers de prisonniers jusque là récalcitrants, ont saisi la perche pour s'engouffrer dans cette voie ouverte vers la liberté.

Des années plus tard, et c'est là où l'aveu a un effet thérapeutique, devient un remède contre la honte et permet de retrouver un peu de dignité ; des prisonniers m'ont avoué que l'aveu soulageait leur conscience. Quand on n'a pas encore demandé pardon aux survivants des victimes, me confia un détenu dans la prison de Gitarama ce mercredi 12 Avril 2006 au cours d'un reportage que je faisais au cours de la semaine consacrée à la mémoire des victimes, on a mal et on a honte. C'est seulement quand on a demandé pardon aux familles des victimes, que l'on se sent soulagé et on peut reprendre sa place au sein de la société. Avec l'aveu et la demande de pardon, on a au moins l'occasion d'exprimer publiquement ses regrets, car nous avons compris qu'un mauvais pouvoir avec une mauvaise politique ont poussé les gens à commettre ces horribles crimes, et sans aucun intérêt. Tout cet ensemble de mesures prises constituant une sorte d'arsenal thérapeutique, s'inscrit dans le cadre de la bonne gouvernance. D'autres mesures de justice sociale, d'organisation, d'assainissement de l'administration doivent bien entendu accompagner un tel processus.

5. La société rwandaise est-elle guérie pour autant ?

Non, pas encore. Les coupables ne sont pas encore jugés et condamnés.

Les rescapés du génocide estiment que le régime semble impatient de se débarrasser de ce contentieux trop encombrant, parfois pour des intérêts politiques.

Les survivants des victimes réclament toujours l'indemnisation en affirmant que une justice sans réparation n'en est pas une. Pour les survivants du génocide, la réconciliation ne devrait pas précéder la sanction des coupables. Le pouvoir ne semble pas prêt à aborder cette question des réparations. Le pays compte parmi l'un des plus pauvres du monde, avec une pression démographique toujours menaçante. La population est encore agglutinée en milieu rural à 90%, formant un amas énorme de paysans sans terres, encore ignorants, avec plus de 70% qui vivent en dessous du seuil normal de la pauvreté, c à d avec moins d'un dollar par jour.

Les conséquences de l'économie mondiale néo-libérale appauvrissent davantage le Rwanda comme beaucoup d'autres pays du tiers-monde, et cela hypothèque dangereusement l'avenir d'un pays aussi fragile, socialement, économiquement, et même politiquement. L'extrême pauvreté qui est partout visible, constitue une autre forme de dégradation et d'humiliation qui accable une grande partie de la population et constitue un nouveau piège pour l'avenir. Même si le régime déploie beaucoup d'efforts, pour asseoir une bonne gouvernance et une justice sociale, la société souffre encore de nombreux handicaps, qui la condamne à vivre dans des conditions dénuées de toute dignité humaine.

Communication présentée par **Cyrien Kanamugire**

Licencié en droit, Collaborateur de plusieurs journaux,(Kinyamateka, Inkiko-Gacaca
Urwego rw'Ubutabera) Auteur de l'ouvrage :

Rwanda, Du génocide à la défaite, éd. Rebero, Kigali 1997, 195 pages

Observateur des droits de l'homme au sein de la Commission nationale
des droits de la personne , dans le projet « Monitoring des droits de l'homme dans les
Juridictions Gacaca. Il est aujourd'hui au Canada